AR Prefecture
006-210600540-20261005-075_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°075/2026

OBJET : CULTURE : demande de subvention pour les manifestations culturelles auprès du Département – année 2027

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois d'octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal **: lundi 28 septembre 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Philippe MINEUR - Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Christine DECORDIER - Bouabdallah LAFTAS – Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Djamel ALLACHE - Olivier KRUPPERT - Romain BIANCHI – David HAIKEL - Sébastien PABA

PROCURATIONS : Céline CARDINALI à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Thierry VISSIAN à Jean-Luc CAMBRA – Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sandrine GUGLIELMINO à Romain BIANCHI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO – Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Peggy PALLANCA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire indique au Conseil que le développement de l'activité culturelle municipale conduit les services communaux à solliciter des financements pour les diverses manifestations organisées, auprès du Département.

Il précise que le coût total estimé de ces manifestations en 2027 se monte **à VINGT NEUF MILLE CINQ CENT EUROS (29 500,00 €) TTC.**

AR Prefecture
006-210600540-20261005-075_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Le Maire confirme que, la commune ne pouvant pas faire face seule à cette dépense, il convient de solliciter le concours financier du Département.

Considérant l'avis favorable de la commission « Vie Associative » qui s'est tenue le 25 septembre 2026 afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,

Après avoir entendu le rapport de présentation, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide à cet effet d'approuver le plan de financement suivant :

Conseil départemental	17 700,00€
Part Commune	11 800,00€
TOTAL	**29 500,00€**

- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux demandes de subventions auprès du Département concernant la programmation relative à l'année 2027.

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 2

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI - La secrétaire de séance, Peggy PALANCA





Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09 OCT. 2026

et publication en mairie le : 09 OCT. 2026